



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26/12/2012

Dossier complet le

03/01/2013

N° d'enregistrement

F01112P0129

1. Intitulé du projet

Reconfiguration et mise aux normes de sécurité du parc de stationnement Saisons, sur la commune de Courbevoie

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Raphaël CATONNET, Directeur Général Adjoint

RCS / SIRET

5 2 7 9 4 6 5 3 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°40 Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Parc de stationnement public d'une capacité supérieure à 100 unités dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Reconfiguration et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du parc de stationnement Saisons

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La destination actuelle reste inchangée sur des volumes situés en Infra, cela ne devrait pas faire augmenter les émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	La destination actuelle reste inchangée et la capacité du parc de stationnement Saisons est diminuée, cela ne devrait pas faire augmenter les rejets de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

4.2 Objectifs du projet

Le reconfiguration et la mise aux normes du Parking Saisons sont rendus nécessaires dans le cadre du projet "Hermitage Plaza".

Le parking Saisons, impacté par ce projet, est modifié comme suit:

- L'emprise du parking est réduite,
- Les circulations et sorties des véhicules, les entrées et sorties piétonnes sont modifiées,
- Certaines issues existantes sont conservées,
- Des issues complémentaires sont à créer,
- Le compartimentage des niveaux de parking est à créer,
- Certaines gaines de ventilation existantes sont modifiées, de nouvelles gaines sont créées,
- De nouveaux édicules de ventilation, ascenseurs et débouchés d'escaliers sont créés sur parvis,
- création d'un poste de sécurité et d'une caisse,
- De nouveaux locaux techniques sont créés pour le parking.

Ces modifications et adaptations s'accompagnent d'une remise aux normes de la construction datant des années 70.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La restructuration du parking Saisons nécessite :

- des travaux de démolition d'éléments existants non réutilisés dans le cadre de la restructuration du parking. Il s'agit généralement d'éléments non porteurs: gaines et édicules de ventilation, locaux techniques/électriques non réutilisés ou déplacés.

Démolition des rampes existantes.

- la création d'ouvertures au travers d'éléments porteurs pour les besoins des circulations piétonnes, ventilation et assainissement.

Les démolitions sont limitées aux éléments strictement nécessaires.

Le parking existant est démoli en partie dans le cadre du projet Hermitage plaza, dont le permis de démolir a été accordé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira d'un parc public de stationnement, d'une capacité totale de 831 places de stationnement dont 21 PMR, et comportant 3 zones pour les 2 roues.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

L'obtention du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrains	43505 m ²
Surface existante	840 m ²
Surface créée	295 m ²
Surface détruite	15 m ²
Surface Totale	1121 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Voie de l'Ancre
92400 Courbevoie

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 25' 27 " Lat. 48 ° 88' 95 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Courbevoie

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

le projet se développe, en zone urbaine dense qu'est le Quartier d'affaires de La Défense, sur des infrastructures existantes (parc de stationnement Saisons et une partie du parc de stationnement Seine).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Règlements applicables à la zone des parcs publics de stationnement « Saisons » et « Seine » :
PLU de Courbevoie approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27/09/2010, modifié le 05/03/2012, zone UD
Schéma directeur de renouveau de la Défense en date du 21/12/2006
SDRIF en date du 26 avril 1994, mis en révision le 25/06/2004, révision approuvée par Conseil régional le 25/09/2008
PDUIF en date du 15/12/2000

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté préfectoral n°2000/167 (Hauts-de-Seine) du 22 juin 2000 portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolation acoustique des bâtiments

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Du 09 janvier 2004 (inondations) - approuvé Du 25 novembre 1985 (carrières) - approuvé
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☒	☐	La distance en ligne droite (320 m environ) du captage des eaux de Neuilly-sur-Seine
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le temple de l'Amour sur l'île de la Jatte à Neuilly-sur-Seine, monument classé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La destination actuelle reste inchangée et la capacité du parc de stationnement Saisons est diminuée, cela ne devrait pas faire augmenter le bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La destination actuelle reste inchangée et la capacité du parc de stationnement Saisons est diminuée, cela ne devrait pas faire augmenter les odeurs
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La destination actuelle reste inchangée et la capacité du parc de stationnement Saisons est diminuée, cela ne devrait pas faire augmenter les vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

- Mise aux normes et dévoiement des voies de l'Ancre et des Blanchisseurs (projet soumis à étude d'impact; enquête publique envisagée dès le premier semestre 2013)
- Programme immobilier mixte Hermitage plaza (permis de construire obtenu le 7 mars 2012; étude d'impact et enquête publique réalisées dans le cadre du permis de construire)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit d'une modification d'un équipement public existant: les travaux consistent à réduire la surface et le nombre de places (presque de moitié) et à améliorer les accès, la sécurité, la sûreté et l'accueil des PMR.

Les capacités de stationnement du quartier Saisons ont fait l'objet d'évaluation et d'études en lien avec les gestionnaires des parkings du quartier d'affaires de La Défense (Defacto et SEPADEF). En phase chantier comme en phase définitive, des solutions de relocalisation sont proposées à l'ensemble des abonnées. cela induira cependant une réduction de capacité pour les visiteurs, ce qui aura notamment pour impact de réduire le trafic entrant dans le quartier Saisons.

En termes de ressources, le projet prévoit l'utilisation des matériaux traditionnellement utilisés pour la rénovation de parc de stationnement dans des proportions habituelles et ne va pas induire d'excavation de terres.

En termes d'impacts visuel et paysager, la perception de ces changements sera limitée et une plus grande insertion urbaine des édifices est envisagée.

En termes de rejet d'air du parking, des dispositifs de filtres récents remplaceront les dispositifs existants (parking construit dans les années 1970). La capacité étant diminuée, ces rejets d'air sont moins importants.

Enfin, en termes d'effets cumulés, les projets qui accompagnent le présent projet ont fait l'objet d'études d'impacts le prenant en compte.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note de présentation du projet de reconfiguration et de mise aux normes du parc de stationnement Saisons

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Nanterre le, 21/12/2012

Fait à Nanterre le, 21/12/2012

Fait à Nanterre le, 21/12/2012

Fait à Nanterre le, 21/12/2012

Signature

Directeur Général Adjoint
en Charge de l'Aménagement


Raphaël CATONNET

Signature

Directeur Général Adjoint
en Charge de l'Aménagement


Raphaël CATONNET

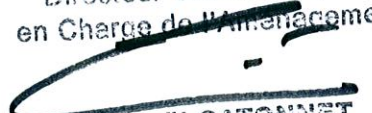
Signature

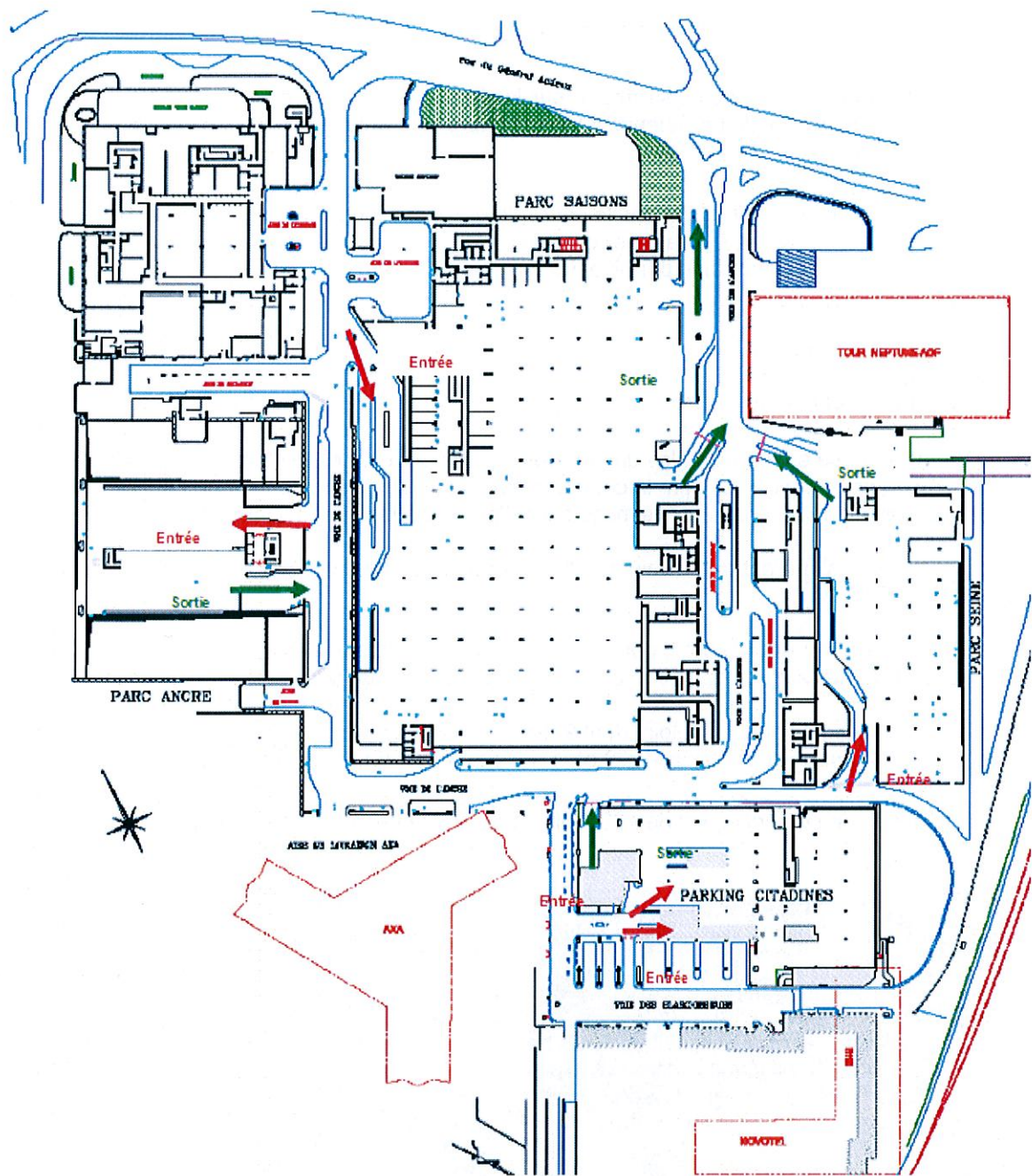
Directeur Général Adjoint
en Charge de l'Aménagement


Raphaël CATONNET

Quartier GAMBETTA
PLAN DES ABORDS DU PROJET



Directeur Général Adjoint
en Charge de l'Aménagement

Raphaël CATONNET



Plan du quartier niveau rue